EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26.02.04 Convocation du 18.02.2004 Compte rendu affiché le 27 Février 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Danielle BROSSARD

Réf.: BJ/LDA Présents: MM. LAFFLY, FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY,

Objet: REGLEMENT FOURRIERE RODRIGUEZ, OLLIVIER,

Nombre de conseillers
en exercice: 29
présents: 21

M. MEYER, Mile VEYRIER, Mmes BROSSARD, GLATARD, MARMONIER, BERRA,
M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET, MACHURAT, Mile
MILLET, M. BOUREZG.

Mme GUERIN par Mme GLATARD - Mme WYMANN par Mme BROSSARD - Absents représentés : M. GONDELAUD par M. RODRIGUEZ - Mme ZUILI par Mile VEYRIER -

M. CHRETIN par M. AUROY - M. BELLOT par Mile MILLET

Absents excusés: M. FERNANDES, Mme LABASOR



Monsieur le Maire délégué explique que le partenaire de la commune (SGFA) pour le fonctionnement de la fourrière destinée à procéder à l'enlèvement et au stockage des véhicules gênants sur la voie publique a dénoncé la convention qui le liait à la ville.

Il indique que des démarches entreprises avec les professionnels du secteur ont permis de proposer un nouveau partenariat avec la Société MARC AUTO DEPANNAGE.

Il invite l'assemblée à adopter la convention réglant les engagements de la commune et du professionnel.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

■ Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE s/SAONE, le 26 février 2004 Pour copie conforme, Le MAIRE,

LE MAIRE Signé P. LAFFLY

votants:

Délibération certifiée exécutoire compte tenu - de la transmission en Préfecture le 7 juin 2004 - de la publication le 8 juin 2004 Fait à NEUVILLE-SUR-SAONE, le 7 juin 2004